

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1000 F • 48 à 60 pages..... 1500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation..... 10 000 F • Certification du JO..... 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS
ARRETES ET DECISIONS

ARRETES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2006

04 avril - Arrêté n° 004/DC/PR portant nomination d'un chargé de mission..... 1

04 avril -- Arrêté n° 005 - / DC / PR portant nomination d'un chargé de mission..... 2

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS
ARRETES ET DECISIONS

ARRETES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté n° - 004 / DC / PR du 04 avril 2006 portant
nomination d'un chargé de mission.

LE DIRECTEUR DE CABINET

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2005 - 048 / PR du 06 mai 2005 portant nomination de
directeur de cabinet du Président de la République ;

Vu le décret n° 2005 - 052 / PR du 06 juin 2005 portant organisation
des services de la Présidence de la République ;

ARRETE:

Article premier - M. GNASSINGBE Meyebine-Esso,
titulaire d'une maîtrise en gestion, est nommé chargé de mission
à la Présidence de la République.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 04 avril 2006

Pascal A. BODJONA

Arrêté n° 005 - /DC/PR du 04 avril 2006 portant nomination d'un chargé de mission.

LE DIRECTEUR DE CABINET

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2005 - 048 / PR du 06 mai 2005 portant nomination de directeur de cabinet du Président de la République ;

Vu le décret n° 2005 - 052 / PR du 06 juin 2005 portant organisation des services de la Présidence de la République ;

ARRETE:

Article premier - M. GNASSINGBE Afeignindou, docteur en médecine, est nommé chargé de mission à la Présidence de la République.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 04 avril 2006

Pascal A. BODJONA